

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« AS DE CŒUR », « MISSION NATURE », « X10 », « MAXI MOTS CROISES »,
« MEGA MOTS CROISES », « MOTS CROISES », « MAXI OBJECTIF MAISON » et
« LUCKY PARK »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « AS DE CŒUR » fait le 18 juillet 2023 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « AS DE CŒUR » ayant le code jeu 833, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 02 octobre 2023.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MISSION NATURE » fait le 24 juillet 2023 s'applique à l'émission n°01 du jeu « MISSION NATURE » ayant le code jeu 807, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 23 octobre 2023.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux

L'émission n° 01, code jeu 149 des tickets du jeu « X10 » est clôturée le dimanche 1^{er} octobre 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 31 octobre inclus.

L'émission n° 03, code jeu 673 des tickets du jeu « MAXI MOTS CROISES » est clôturée le dimanche 22 octobre 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 21 novembre inclus.

L'émission n° 03, code jeu 674 des tickets du jeu « MEGA MOTS CROISES » est clôturée le dimanche 22 octobre 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 21 novembre inclus.

L'émission n° 03, code jeu 675 des tickets du jeu « MOTS CROISES » est clôturée le dimanche 22 octobre 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 21 novembre inclus.

Article 3 – Forclusions des émissions des tickets des jeux et résiliation des règlements des jeux

L'émission n° 01, code jeu 145 des tickets du jeu « MAXI OBJECTIF MAISON » est clôturée le dimanche 1^{er} octobre 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 31 octobre 2023 inclus.

En conséquence le règlement fait le 21 juillet 2022 est résilié le 1^{er} novembre 2023.

L'émission n° 01, code jeu 795 des tickets du jeu « LUCKY PARK » est clôturée le dimanche 1^{er} octobre 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 31 octobre 2023 inclus.

En conséquence le règlement fait le 17 novembre 2022 est résilié le 1^{er} novembre 2023.

Fait le 27 septembre 2023,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

Charles Lantieri